

Prise en charge médicale ambulatoire durant l'épidémie COVID-19

ANNONCE AU MEDECIN CANTONAL

Le cabinet médical / le cabinet de groupe / la permanence

.....
.....
.....

Choisi de poursuivre la prise en charge médicale ambulatoire de sa patientèle dans la catégorie suivante :

Choix	Catégorie	Titre	Descriptif
<input type="checkbox"/>	Catégorie A	Sans Coronavirus	Exclusion de tout cas infectieux suspect. Orientation vers les catégories B et C. Prise en charge normale des cas non suspects.
<input type="checkbox"/>	Catégorie B	Coronavirus accepté sous conditions	Séparation temporelle stricte et structurelle de la prise en charge des patients-es en fonction des critères de suspicion. Information visuelle et orale de la séparation des flux.
<input type="checkbox"/>	Catégorie C	Coronavirus confirmé/ suspect	Accueil et prise en charge des cas suspects et Covid positifs dans une structure dédiée. Information visuelle et orale de l'affectation de la structure dédiée.

Le cabinet médical/ le cabinet de groupe/ la permanence

- accepte la prise en charge de nouveaux patients-es adressés-es par les centres de tri infirmier et les unités de suivi de la Ligue pulmonaire neuchâteloise
- n'est pas en mesure de prendre en charge de nouveaux patients-es adressés-es par les centres de tri infirmier et les unités de suivi de la Ligue pulmonaire neuchâteloise

Date :

Timbre et signature :

Document à faire parvenir par mail à : laurent.kaufmann@ne.ch

ou par poste à :

Dr Laurent Kaufmann, médecin-cantonal adjoint, SCSP,
Rue des Beaux-Arts 13, 2000 Neuchâtel